

COMPOSITION DE JURY DU MASTER 2024-393

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
Vu la proposition du doyen de la faculté de droit,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de **MASTER Mention : Droit Public**

pour la validation du semestre 7 des Masters Mention Droit Public est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président ➤ Marie COURREGES	MCF
Vice-président ➤ Sandrine ANDRE-PINA	MCF
Membres	
➤ Alexandre GUIGUE	PR
➤ Bruno BERTHIER	MCF
➤ Claire PORTIER	MCF
➤ Damien BOUVIER	MCF

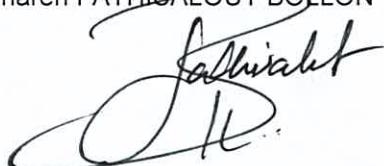
Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la faculté de droit sur le site universitaire de Jacob Bellecombe.

Article 3 : Le directeur général des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le doyen de la faculté de droit, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 13 novembre 2024

Philippe GALEZ

Par délégation, le Doyen,
Motahareh FATHISALOUT BOLLON



Ampliation aux membres du jury d'examens